

## COMMUNIQUÉ

### **SIGNATURE DE LA CONVENTION COLLECTIVE ENTRE LA VILLE DE BAIE-COMEAU ET SES EMPLOYÉS COLS BLANCS**

**Baie-Comeau, le 8 octobre 2015.** – La Ville de Baie-Comeau et le Syndicat des employées et employés de bureau et loisirs, SCFP, section locale 2641, ont officiellement signé une nouvelle convention collective de travail qui s'échelonne du 1<sup>er</sup> janvier 2013 au 31 décembre 2016.

Parmi les faits saillants de l'entente, soulignons une augmentation de salaire moyenne de 1 % par année (2013 = 0 %, 2014 = 2 %, 2015 = 2 %, 2016 = 0 %) ainsi qu'un réaménagement de l'horaire de travail. Ainsi, entre le début juin et le début septembre, la semaine de travail sera de 32 heures répartie du lundi au jeudi. De plus, à partir de janvier 2016, en dehors de cette période estivale de 13 semaines, les semaines de travail de 26 et de 32 heures passeront à 35 heures, les heures ajoutées étant rémunérées selon le taux horaire de l'employé.

- 30 -

Source : Mathieu Pineault, coordonnateur  
Division des communications et de la clientèle  
418 296-8142